

A C R

Les Amis des Chemins de Ronde

Journal de
L'association
"Les Amis des
Chemins de Ronde"

Siège social :
Le Lomer
56760 PENESTIN

Directrice de la
Publication :
M-A Echard

Le programme
des sorties
2010
est en fin de
journal

*Le littoral,
j'y marche, j'y veille.*



Février 2010

LES AMIS DES CHEMINS DE RONDE

<http://amischeminsde ronde.free.fr>

ACR du Morbihan

Siège social : Maison des associations 6 rue de la Tannerie 56000 VANNES
Adresse postale : Le Lomer 56760 PENESTIN
Association agréée auprès de la Préfecture du Morbihan au titre de l'environnement
Tel : 02 99 90 36 80 Courriel : amischeminsderonde@orange.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Bureau			Autres membres			
Marie-Armelle	ECHARD	Pédestin	<i>Présidente</i>	Daniel	BOAS	Lorient
Henri	GIRARD	Baden	<i>Vice-président</i>	Paulette	CHAMPION	Lorient
Alain	KERJAN	Lanester	<i>Secrétaire</i>	Martine	GERDIL	Plouhinec
Anne	CHABAULT	Vannes	<i>Trésorière</i>	Michèle	GIRARD	Baden
Charles	GROLEAU	Vannes	<i>Trésorier-adj.</i>	Josette	LE GUEN	Sarzeau
Membres d'honneur						
Norbert	BOURLET	Ploemeur				
Manose	LE GOFF	La Trinité sur Mer				

ACR du Finistère

Siège social : 6, rue de la vallée 29350 MOËLAN SUR MER
Association agréée auprès de la Préfecture du Finistère au titre de l'environnement
Tel : 02 98 71 10 56 Courriel : Marc.Chenais@wanadoo.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Bureau			Autres membres			
Marc	CHENAIS	Clohars-Carnoët	<i>Président</i>	Monique	AUTRET	Combrit
Georgia	FLORIET	Moëlan sur Mer	<i>Présidente d'hon.</i>	Claude	KEROUREDAN	Quimper
André	HUET	Loperhet	<i>Vice-président</i>	Monique	LANNESVAL	Quimper
Jean	BRIAND	Combrit	<i>Secrétaire</i>	Mme	MELIN	Moëlan / Mer
Marie-Reine	PINAUD	Concarneau	<i>Trésorière</i>	Marie-Claude	LENETRIER	Moëlan / Mer
				Jacqueline	ROUZIC	Clohars-Carn.

JOURNAL

Directrice de la publication :

Marie-Armelle ECHARD

Crédit photos

Marie-Armelle Echard, Henri Girard, Georgia Floriet,
Françoise Maillard, Marc Chenais, Olivier Chenelle

Crédit dessins

Jacques Laval

Participation à la rédaction et à la mise en page :

L'équipe du bureau et les adhérents

dépôt légal à parution

Impression



SOMMAIRE

1 Edito. Sommaire

ECHOS DU MORBIHAN

- 2 Assemblée générale 2009
- 3 Hommage
- 4 Échos du Morbihan

LOIS ET COMBATS

- 6 Ile aux Moines
- 7 U Levante (Corse)
- 8 Arradon, Kerrat

NATURE

- 11 Granite ou granit ?

ECHOS DE BRETAGNE

- 12 ACR bretons
- 13 ACR d'Ille et Vilaine

ECHOS DU FINISTERE

- 14 Finistère : actions 2009

SORTIES 2009

- 16 Sorties
- 17 L'échappée belle
- 18 Photos des sorties

SORTIES 2010

- 22 Grandes sorties
- 23 Petites sorties

- 24 Informations générales

EDITORIAL

Chers amis,

Notre stand au salon Bio « Respire la vie », fin février 2010, a été fréquenté par de très nombreux sympathisants à notre cause de défense du sentier côtier et du littoral. Un public de randonneurs-protecteurs prompts à s'alarmer des interruptions de sentier comme des programmes d'urbanisation surdimensionnés.

Nous savons bien, par les campagnes de presse nationales qu'une bonne partie des Français désapprouve le bétonnage du littoral méditerranéen et souhaite la préservation du patrimoine naturel et de l'aspect sauvage des côtes bretonnes.

Forts de cette large approbation, nous poursuivrons une action rendue parfois difficile par l'animosité de certains adversaires qui n'admettent pas que la préservation des paysages et celle de la flore et de la faune, ainsi que de leurs habitats, puisse être un enjeu essentiel pour l'avenir.

L'amitié et la solidarité sont une grande richesse de la vie associative. Elles nous donneront l'énergie pour pérenniser un mouvement que sont venues renforcer, l'an passé, deux nouvelles associations d'Amis des chemins de ronde, l'une en Ille et Vilaine, l'autre à l'échelle de toute la Bretagne historique aux cinq départements.

Marie-Armelle Echard

MORBIHAN : Assemblée générale

L'assemblée générale des Amis des chemins de ronde, dont le siège social se trouve désormais Maison des Associations à Vannes, est ouverte le samedi 14 mars 2009, à 15h, au Palais des Arts dans une salle mise à disposition gratuitement par la ville de Vannes. Madame Martine Allain, adjointe à la Vie associative, assiste à l'assemblée et prend la parole pour féliciter l'Association de ses actions en faveur de l'environnement, même si celles-ci bousculent parfois un peu les élus !

La Présidente remercie les personnes présentes venues de tout le département et rend hommage à deux fidèles amis des chemins de ronde, Jean Floriet du Finistère, François Goac du Morbihan, qui nous ont quittés cette année.



Le rapport d'activités est présenté par M-A Echard qui détaille les diverses interventions réalisées en 2008 pour le sentier côtier et pour le littoral. Le rapport insiste particulièrement sur l'affaire de la zone commerciale de Belz dont les travaux ont été interrompus par le juge administratif. Les raisons de ce combat ont été nombreuses : la préservation des arbres, d'une espèce végétale protégée, l'asphodèle d'arrondeau, d'un dolmen, monument historique, d'une zone humide qui couvre plus de la moitié des 12 ha de la zone ; de la qualité des eaux côtières puisque la station d'épuration est saturée ; de la loi littoral qui interdit de créer de l'urbanisation hors continuité d'urbanisation existante.

Une habitante de Belz regrette que les ACR ne fassent pas plus d'actions de sensibilisation et ne se manifestent pas plus rapidement devant les tribunaux. Il est répondu que les actions de sensibilisation doivent être préparées localement pour avoir un public et que les interventions sont les plus réactives possibles étant donné le nombre de problèmes à traiter.

Le rapport d'activités est approuvé à l'unanimité, moins une abstention.

Le rapport financier est présenté par Charles Groleau, trésorier adjoint, en l'absence d'Anne Chabault, excusée. Le rapport financier, très clair, est approuvé à l'unanimité.

Un diplôme d'honneur des ACR est remis à Madame Claude Rivière, adjointe à l'environnement de l'île aux Moines, grâce à qui le sentier côtier a été ouvert sur les côtes sud et ouest de l'île. L'Assemblée l'approuve chaleureusement.



Henri Girard projette ensuite un diaporama sur le combat du Peuple des dunes contre l'extraction de sable en mer au large de Gâvres.



A l'issue d'un débat qui a traduit une volonté fervente de défendre le littoral breton, l'Assemblée Générale est close à 17 h. 30 et se termine par un excellent buffet dressé grâce au talent et au dévouement d'une équipe de bénévoles vannetais.

Le Conseil d'administration



Jacques a rejoint ses amies les sternes...

En 1992, lors de l'Assemblée Générale, Jacques Laval avait discrètement proposé de collaborer en faisant des photos sensibilisant à l'environnement pour les ACR. De là la réaction immédiate de Norbert « tu feras le journal », ajoutant « tu feras des petits dessins ».

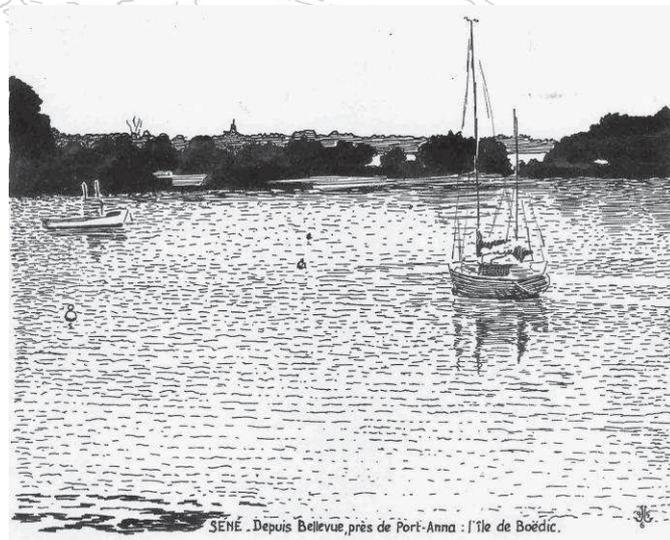
Jacques était, non seulement un homme de parole, mais un perfectionniste totalement engagé, responsable, et voyant loin.



Dès 1993 et durant une bonne dizaine d'années Jacques a confectionné le Journal tant apprécié de tous pour la plaisante disposition des articles, les photos, les dessins.

En dehors de l'énorme travail de réalisation du journal il participait à la conception des randonnées, aux reconnaissances de randonnées, à la coordination des cars, aux nombreuses demandes de renseignements, sans oublier les superbement intéressantes et attrayantes petites fiches distribuées lors des randonnées, qui en donnaient toutes indications géographiques et techniques quant à la longueur, la difficulté du parcours et aussi les caractéristiques.

Jacques était toujours, avec l'aide efficace et complice de Claudine, son épouse, inlassablement et avec grande simplicité, sourire, dévouement, bonne humeur, gentillesse et générosité qui le caractérisaient, à disposition de tous. N'oublions pas l'humour et les blagues qui parsemaient tous ses contacts.



Parmi ses jeux de mots, il y a ceux appropriés à la famille des ACR :

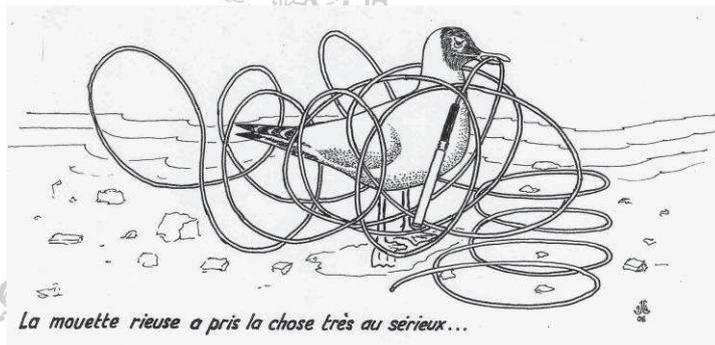
RMI : Retour à la Maison Immédiatement

RAB : Retour Après le Buffet

RTT : Randonnée par Terrible Tempête

Jacques avait aussi un coup de crayon remarquable, bien évidemment empreint d'à-propos et d'humour.

Ses petits-enfants lui ont écrit une lettre : « Tu nous as légué trois choses que tu aimais : le bricolage, le rigolage, le dessinage ».



Il était dévoué et bienveillant avec tous. Il restera pour toujours dans nos cœurs. C'était un homme bien.

Ainsi Jacques s'en est allé le 13 juin ... Kenavo Jacques

PRIMEL TRÉGASTEL 24 JUIL. 94

Inquiétudes et interventions

ARRADON

A Kerrat, Les amis des chemins de ronde ont apporté une assistance juridique appréciée lors du conflit entre les riverains et les usagers du sentier de Kerrat.

Au Moustoir, ils ont déféré au tribunal administratif le refus du Préfet de poursuivre une usurpation du domaine public maritime qui provoque une interruption du sentier côtier.

ARZON

Une dalle de béton, au bord du sentier côtier, a été équipée de gaines pour l'eau, l'électricité, etc, au camping municipal du Tindio : les ACR ont contesté, auprès du tribunal administratif de Rennes, ces travaux réalisés dans la bande des 100m.



BADEN

Un vaste lotissement a été autorisé, à proximité du Bourg, sur une magnifique prairie humide et un parc gorgé d'eau. Les ACR ont demandé que le projet soit limité aux deux unités pour handicapés et personnes âgées, prévues hors de la partie humide.

BELLE-ILE, qui refuse les lois du continent mais pas ses touristes

Les ACR ont déposé un recours contre la révision simplifiée du POS de Sauzon destinée à favoriser un prétendu projet agricole, bénéficiant d'importantes subventions pour construire un restaurant et des gîtes sur l'emplacement d'une ferme, en zone naturelle.



BELZ

Après l'annulation de l'autorisation de la zone commerciale du Suroît par le tribunal administratif de Rennes, la commune de Belz a fait appel auprès de la cour d'appel de Nantes afin de pouvoir reprendre les travaux. L'audience est prévue le 2 février 2010.



Asphodèles au Suroît

Au bord de l'étang du moulin à marée du Pont du Sac'h, la commune a délivré un permis de construire pour une maison de retraite à but lucratif de 85 lits. Sur la base de la loi littoral, les ACR ont demandé l'annulation du permis. L'affaire n'est pas jugée. Mais le projet a été déplacé près du Bourg.

Le conseil d'administration, désireux de pratiquer le dialogue, a demandé à faire partie du groupe de travail pour la révision du PLU. La condition de retirer en préalable le recours du Pont du Sac'h l'a scandalisé.

CARNAC, la ville d'un député-maire

Dans le cadre de l'enquête publique sur le Plan local d'urbanisme, les ACR ont demandé que les extensions d'urbanisation soient drastiquement réduites pour respecter la loi littoral, le SCOT du pays d'Auray et les capacités d'accueil de la commune. Dans le dossier, il manquait l'inventaire des zones humides. Cinq mois après la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur n'a pas encore remis ses conclusions !

GUIDEL

A Kerhop, le sentier côtier est barré et des cabanons sans permis sont progressivement équipés de l'eau, l'assainissement, l'électricité... Les ACR réclament auprès du maire le respect de la réglementation.

LARMOR-PLAGE

Le PLU de Larmor-Plage est en révision simplifiée pour permettre une thalassothérapie, incluant un gros programme de logements culminant à 10m de haut et limitrophes de la base nautique de Kerguelen et des terrains du conservatoire du littoral.

Ce projet, par sa localisation et son ampleur, n'est pas conforme à la loi littoral.

LOCMARIAQUER, une presqu'île très urbanisée.

En l'absence de station d'épuration capable d'accueillir l'augmentation considérable de population prévue par le PLU, celui-ci est bloqué par le Préfet car la qualité des eaux littorales ne cesse de se dégrader en Morbihan depuis dix ans.

Un chantier ostréicole, interdisant le passage côtier, a bénéficié d'un permis de construire avec changement de destination au profit d'un résident secondaire. Les ACR l'ont contesté auprès du maire, puis du tribunal administratif.

PENESTIN

A la Mine d'or, le sentier, qui passe à 35m devant une habitation, a été modifié par le Préfet et contourne désormais la propriété sur 200m. Le tribunal administratif puis la cour d'appel ont rejeté la requête des ACR au motif que l'érosion y est particulièrement rapide.



PLOEMEUR

Dans cette commune très construite, la protection de la nature est d'autant plus urgente. Les ACR soutiennent les Amis de Beg er Lann qui demandent le classement de la dune, riche d'une faune et flore exceptionnelles, en *espace remarquable*.



PLOUHINEC

Au moulin de Berringue, les propriétaires ont détruit la digue permettant le passage des piétons derrière la maison. Ils ne peuvent donc plus refuser le sentier côtier sur la chaussée devant la maison.

Les travaux illégaux se poursuivent à l'Aiguillon Résidence et le Magouer est, à son tour,., menacé

SENE

Les entrées de la ville de Vannes sont saccagées par les zones artisanales. La commune de Séné a organisé une large concertation, à laquelle les ACR collaborent, pour créer un écoquartier au Poulfanc et tenter de remédier au désastre.

SURZUR, une commune qui veut toujours plus d'habitants.

L'extension de la carrière de Kerlamio, aux dépens du plus beau massif boisé classé du golfe du Morbihan, n'est pas justifiée car de nombreuses autres carrières existent dans le département. Les ACR appuient l'action tenace et courageuse des associations locales.

VANNES

Pourquoi, au bord du Vincin, le sentier côtier est-il toujours annexé à la propriété d'un patron de supermarché ?

Pour défendre la nature, les paysages, et les sentiers sur le littoral, les ACR s'appuient sur la loi littoral, votée par les députés afin d'endiguer les excès de tous les profiteurs du béton. Les nouvelles lois d'urbanisme obligent les communes à pratiquer la concertation en amont de leurs projets, une chance à saisir pour combattre une urbanisation sans frein.

Marie-Armelle Echard

REALISATION D'UN SENTIER : l'île aux Moines

Être parmi vous lors de votre Assemblée Générale et recevoir le diplôme d'honneur de l'association des mains de Marie-Armelle Echard m'ont fait très plaisir. Je sais en effet que vous avez pratiqué le sentier littoral et j'ai cru comprendre que vous l'avez apprécié.

Certes j'ai été à l'initiative de cette réalisation et cela n'a pas toujours été facile, mais on oublie les mauvais aspects puisque les Ilois ont été satisfaits et les continentaux aussi.

Je n'ai d'ailleurs pas été seule et je tiens à remercier particulièrement trois personnes.

D'abord, le maire de l'Île aux Moines qui m'a toujours laissé une entière liberté et a apporté sa signature quand c'était nécessaire.

Puis j'ai rencontré les services de la DDE très disponibles et compétents.

Enfin j'ai beaucoup travaillé avec l'ancien président de la Fédération Française de Randonnée Pédestre du Morbihan: Alfred Osti. Très discret, actif et compétent, il a mobilisé des équipes de bénévoles du Morbihan et parfois du Finistère qui ont trimé sur l'Île en faisant preuve d'une organisation remarquable.

Ce sont ces bénévoles qui ont coupé, taillé, brûlé, ratissé pour mener à bien le sentier littoral.

Le garde littoral de l'Île aux Moines ne doit pas être oublié. Ses conseils et sa participation sont toujours judicieux.

On ignore très souvent la procédure qui conduit à la réalisation sur le terrain du sentier littoral, qu'on confond très souvent avec le sentier des douaniers.

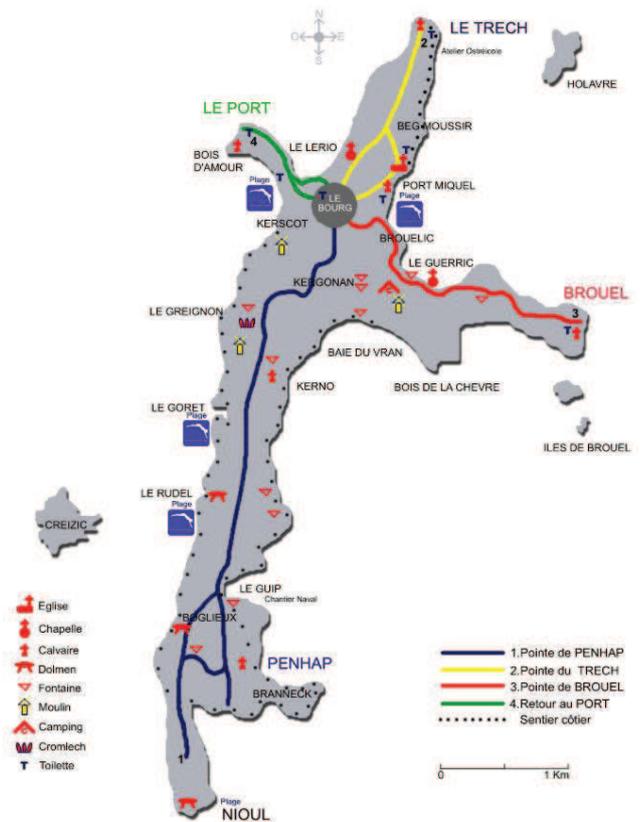
Personnellement, j'ai accepté en 2001 de me présenter au conseil municipal avec l'objectif, entre autres, de démarrer le sentier littoral mais je croyais naïvement qu'il suffisait de le faire réaliser par les employés municipaux.

J'ai vite compris que c'était plus compliqué.

Il faut d'abord une délibération du conseil municipal demandant d'établir la servitude de passage le long du littoral.

Le préfet recevant le compte-rendu demande à ses services, donc la DDE, de procéder à l'établissement du tracé qui est étudié parcelle par parcelle. Ce tracé juridique est proposé à l'enquête publique. Les modifications éventuelles apportées à l'enquête conduisent à un tracé final soumis au vote du conseil municipal.

Toutes ces démarches durent environ trois ans avant que la réalisation sur le terrain commence.



Site internet de la mairie de l'Île aux Moines, Réalisation Clinik

Le sentier est commencé. Il n'est pas terminé. Mon successeur tient à continuer sa réalisation. Je lui fais entièrement confiance.

Je trouve, en revanche la DDE frileuse et certaines associations s'opposant à la réalisation du sentier peu citoyennes et peu respectueuses des lois.

Beaucoup de personnes, très satisfaites de profiter du sentier réalisé nous ont fait connaître leur souhait de le voir continué et mené à son terme.

Elles m'ont incitée à créer une association sur l'île. Ce qui est fait.

Cette association « Les Amis Du Sentier littoral de l'Île aux Moines », l'ADSLIAM se donne pour mission, en coopération avec les services compétents de la Préfecture et de la municipalité de l'Île aux Moines :

- de veiller à la poursuite de la réalisation et de la sauvegarde du sentier littoral créé à l'Île aux Moines et de ses abords.
- de participer à la protection des sites liés au sentier littoral ainsi qu'à la préservation du patrimoine naturel et culturel l'avoisinant.

Je vous remercie tous très sincèrement et particulièrement Marie-Armelle Echard dont j'apprécie le travail.

Denise Rivière

CORSE : Association U LEVANTE

L'association U Levante est une association agréée de protection de l'environnement. Elle est née en 1986 pour empêcher l'urbanisation en haute montagne d'un site classé: la vallée de la Restonica ; l'action a été gagnée en tribunal administratif. Depuis 1986, U Levante n'a jamais été « en sommeil ».



Le nombre d'adhérents est, en 2009, proche de 500.



Manifestation à Piantarella

U Levante est une association totalement indépendante qui ne demande et ne bénéficie d'aucune subvention. Elle fonctionne comme « un contre-pouvoir » et sa direction collégiale est composée de douze militants bénévoles. Ses actions en faveur de la protection de l'environnement sont diverses : luttés contre des décharges sauvages, contre des rejets polluants dans l'atmosphère, en rivière et en mer, prise en compte du problème posé par l'amiante environnemental en Haute-Corse, activités en faveur de la collecte sélective et du traitement des déchets, participation à de très nombreuses enquêtes publiques (P.L.U., cartes communales, servitude du sentier du littoral, installations classées...). Diverses plaintes en justice contre des pollutions (centrale thermique du Vazzio)

ou des permis de construire sur le littoral (Piantarella, San Fiorenzu, etc) illustrent ses activités. Ses actions contre la pollution atmosphérique (oxydes d'azote) de la centrale EDF du Vazzio (Ajaccio) ont entraîné, en juillet 2005, la prise d'un nouvel arrêté par les autorités, la mise aux normes des moteurs et la diminution des émissions polluantes.

U Levante est membre élu du Conseil Régional des Sites.

U Levante anime le **Collectif pour la loi Littoral en Corse**. Il regroupe de très nombreuses organisations et toutes les associations de protection de l'environnement non subventionnées. Le Collectif mène, depuis 1990 de nombreuses actions (conférences, plaquettes, livret, communiqués, pétitions) en vue du maintien de la protection des espaces remarquables de l'île et refuse le projet tout tourisme du PADDUC (Plan d'Aménagement et de Développement Durable de Corse).



Manifestation à Balagna

U Levante édite, pour ses adhérents, un journal trimestriel, écho des activités de l'ensemble des associations de protection de l'île et possède un site internet : <http://levante.fr>

Arradon, Kerrat : « Touche pas à mon chemin »

En 1971, à Arradon, le maire autorise un lotissement de 8 propriétés au bord de la mer. Soucieux de l'intérêt de tous, habitants, visiteurs, touristes, il demande que l'accès à la mer et au sentier côtier soit assuré par un chemin. Accord du lotisseur confirmé par un arrêté du préfet en 1977.

Mais 30 ans plus tard, de nouveaux propriétaires (6 résidences secondaires) ferment l'accès aux automobiles par un portail avec digicode...seul reste le chemin piétons.



Cela ne suffit pas. En janvier 2009 ils déposent une déclaration préalable de travaux pour fermer le chemin par un mur. Les promeneurs les dérangent ! Le maire s'y oppose.

Les propriétaires lancent une procédure judiciaire auprès du tribunal administratif !! . Le règlement du lotissement est caduc au bout de 10 ans !! Aucun compromis n'est accepté.

L'assureur de la commune considérant que la position du maire n'est pas tenable annonce qu'il ne prendra pas en charge les frais d'un procès !!

Le 8 juillet le maire doit se résoudre à retirer son opposition.

Le 22 septembre...après les vacances, les habitants découvrent un panneau annonçant la construction d'un mur !! Vive émotion...création d'un comité de défense. . . tracts dans les boîtes à lettres, au marché, articles de presse...

Le 1er octobre, manifestation d'environ 500 personnes sur le site.

On installe un barnum. Pendant la « Catagolfe » (10 et 11 octobre) on recueille 800 remarques de familles, de visiteurs...

« Le mur de la honte »

« Un droit d'usage depuis 30 ans est inviolable »

« Ce chemin fait partie du patrimoine »

« L'accès à la mer est un droit pour tous »

« Le littoral breton et ses sentiers ne sont pas à vendre »

« Non à l'accaparement privé »

« Après ce chemin, quel autre ? »

« Touche pas à mon chemin »

D'autres remarques sont très virulentes et proposent des solutions radicales !!

On encourage le comité et on donne des conseils... tout le monde devient juriste !! Certains le sont vraiment et se réfèrent à d'autres lois.

Des associations présentes apportent leur soutien : La Fédération des associations de protection du golfe du Morbihan, les amis du PNR et bien sûr les Chemins de Ronde dont la compétence est sollicitée.

Et ce n'est pas tout....

Les habitants sont bien décidés à ne pas accepter ce scandale. L'usage, l'éthique et le bon sens doivent s'imposer face à une argutie judiciaire discutable. Une seconde manifestation est prévue le 31 octobre pour faire respecter le droit de passage et l'application de l'arrêté préfectoral de janvier 1977.



Cette action citoyenne ne s'arrêtera pas ...La suite au prochain numéro. En attendant, venez à Arradon , admirez ses sentiers côtiers, ses chemins d'accès...et en particulier celui de Kerrat. Mais parlez à voix basse ... il ne faut déranger !

Joël Piolot

Historique juridique des bases règlementaires du sentier piéton de Kerrat

1971

- **Lettre du maire d'ARRADON au propriétaire (antérieur à M CHUPIN) du 13/12/1971** signalant que bien que le projet soit situé dans une zone où il n'y a, en principe, pas possibilité de lotissement le Conseil Municipal est favorable à une dérogation aux règles d'urbanisme sous trois réserves dont celle de « prévoir un sentier piétons donnant un accès à la mer à la charge des lotisseurs ».

1972

- **Lettre du Maire au DDE en date du 23 septembre 1972** signalant que le projet de lotissement de M CHUPIN pouvait recevoir une suite favorable sous réserve que le chemin piéton prévu soit prolongé et débouche sur le chemin départemental N° 127 et son utilisation par le public libre.

1973

- **Lettre du DDE en date du 2 mars 1973** demandant au lotisseur, après avis de la Conférence permanente au permis de construire et du Maire d'ARRADON...de prolonger le sentier piéton jusqu'au CD 127.... lequel sera poursuivi ...et de fournir un nouveau plan tenant compte de ces exigences.

1974

- **Lettre de M CHUPIN en date du 19 novembre 1974** au Maire d'ARRADON pour lui indiquer qu'il poursuivait son projet en prenant en compte les observations de la lettre du DDE du 2 mars 1973.

1975

- **Délibération du Conseil Municipal en date du 13 juin 1975.** Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'avant projet de lotissement de M CHUPIN en maintenant les réserves mentionnées dans la lettre de M le MAIRE en date du 23 septembre 1972.

1976

- **Arrêté préfectoral du 19 janvier 1976 :** Si la rédaction du texte est de portée générale il vise un certain nombre de documents qui en font partie intégrante, notamment le plan joint, l'avis du MAIRE d'ARRADON ainsi que le programme de travaux et le règlement du lotissement.

L'article 2 stipule que le lotisseur et les acquéreurs devront se conformer strictement aux clauses et conditions imposées sur le règlement (cf. article 4-2 du règlement).

Le plan joint à l'arrêté est daté du 18 juin 1975 et il comporte bien l'emprise du sentier piéton (avec la mention « piéton » sur le tracé).

Programme de travaux (article 3-3) et règlement (article 4-2) du lotissement en date du 19 juillet 1975 intègrent bien le projet de sentier piéton demandé par le MAIRE et le Préfet (DDE).



1977

- **Arrêté préfectoral du 19 janvier 1977** (modifiant l'arrêté du 19 janvier 1976). Cet arrêté porte principalement sur la modification du tracé du sentier piéton ... et confirme de fait toute l'importance donnée au contenu et aux visés de l'arrêté du 19 janvier 1976. **Le plan annexé** comporte bien de nouveau la mention « piéton » sur le tracé. **Le point 1° de l'annexe** concerne exclusivement le sentier piéton, se référant à l'article 3/3 du programme de travaux. Le 3° porte également sur la modification du programme de travaux.

(A noter que ces deux arrêtés et leurs annexes ont été déposés au rang des minutes de Maître BOUTEILLER, notaire à VANNES, suivant acte reçu par ce dernier le 18 janvier 1978 publié au **bureau des hypothèques de VANNES**, le 1 mars 1978, volume 4195, numéro 2}. Parmi les pièces déposées figurent les arrêtés mais aussi l'intégralité du cahier des charges (dont règlement et programme de travaux...).

1994

- **Convention entre les copropriétaires en date du 19 juillet 1994** (déposée au bureau des hypothèques de VANNES), laquelle reprend les dispositions initiales relatives au sentier piéton. **L'article 3/2** du préambule stipule : « chemin piéton – un chemin piéton de 2 m de largeur, est créé conformément au plan masse annexé à l'arrêté préfectoral du 17 janvier 1977 modifiant l'arrêté du 19 juillet 1976 ».

Il résulte de l'ensemble de ces éléments qu'il existe bien une servitude administrative (servitude d'urbanisme) de passage piéton créée au moment de la délivrance de l'autorisation de lotir.

Or, en application de la jurisprudence, « la caducité des règles d'urbanisme du lotissement ne modifie pas la nature des servitudes administratives créées au moment du lotissement ». Ceci vaut pour les servitudes ainsi instaurées dans des communes non encore dotées de POS (le POS d'Arradon date de 1983)-seul cas de figure que nous avons approfondi-

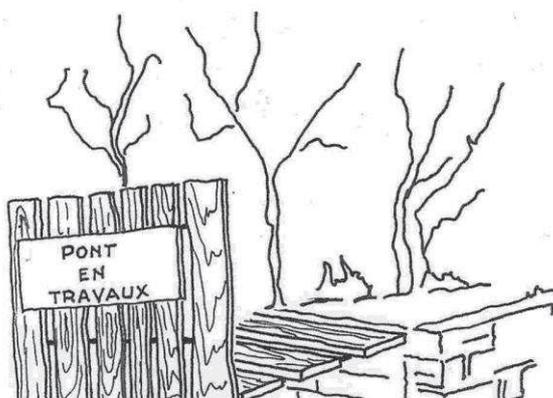
Par ailleurs, la caducité des règles d'urbanisme vise bien des considérations techniques d'urbanisme (hauteur au faîtage, mitoyenneté...) et en aucun cas le mode de gestion des parties communes (cf. article L 442-9 du code de l'urbanisme).

Les bases réglementaires du sentier piéton de Kerrat apparaissent incontestables.

Jean-Claude Briens

Prémonition ?

Nouveau propriétaire : le cheminement disparaît.....



Deux ans après, les interdits apparaissent.....



GRANITE ou GRANIT ?

Amis des chemins de ronde qui cheminez sur les sentiers du littoral, vous ne pouvez pas être insensibles à la beauté de mes palettes de couleur allant du rose au rouge à Ploumanac'h en passant par le gris légèrement bleuté à Lanhélin, le bleu au Hinglé, le blanc de l'île Grande et au gris à Gavrinis sans parler de l'éclat de mes palettes au soleil couchant.

Vous m'avez reconnu bien sûr ! Les géologues m'ont baptisé sans grande originalité le granite puisque je suis une roche composée de grains de cristaux, le mica qui signifie miette, le feldspath, silicate d'aluminium, aux coloris si chatoyants et le quartz, l'élément dur qui remplit tous les interstices. Il faut m'observer sur une plaque mince, en lumière polarisée pour découvrir une remarquable composition abstraite haute en couleur du plus bel effet.



Je fais partie de cette longue histoire géologique qui a commencé il y a 4 milliards d'années mais, en dehors de quelques rares traces de roches icariennes de deux millions d'années, du nom de Icare, à Guernesey, en Bretagne ma présence n'est attestée qu'à l'âge hercynien (330 Ma), ce qui me situe sur une échelle de 1 à 12, vers 10 heures 30, l'homme n'apparaissant qu'à 11 heures 58!

Je suis le résultat de la collision nord-sud de blocs continentaux qui ont formé une chaîne de 3000 km sur 800 de large à une hauteur comparable à celle de l'Himalaya et en me fondant dans le supercontinent la Pangée. La Bretagne se trouvait alors au niveau de l'Afrique en bénéficiant d'un climat chaud et humide mais l'eau, le vent ont fini par éroder et laminer, au fil des temps, la chaîne hercynienne qui a perdu de sa superbe pour former, au sud de la Bretagne, l'anticlinal de Cornouaille qui court depuis Nantes jusqu'à la pointe du Raz faisant face au promontoire massif de la côte d'émeraude et du Léon.



Mes origines ont longtemps laissé perplexe les géologues qui butaient sur l'absence de fossiles et d'une structure en couches superposées et donc tout laisse à penser que les cristaux ne pouvaient se former qu'en milieu visqueux en se refroidissant à l'intérieur de la terre mais, en l'absence d'émission de grains de lumière, le monde scientifique se trouvait comme devant la coquille d'un œuf sans connaître sa composition ! Depuis peu, une partie du voile a été levée, grâce aux travaux de laboratoire qui ont mis en évidence le phénomène de la cristallisation se déroulant sur des centaines de milliers d'années dans des poches magma-granitiques à 70 kms de la croûte terrestre, à la convergence des plaques tectoniques ou de collision qui me libèrent des profondeurs ce qui me vaut d'être appelée désormais «roche plutonique ou ignée.»

Quelle histoire ! Elle se prolonge sous mon appellation plus courante de "granit", matériau qui peut se prévaloir de figurer en bonne place dans le patrimoine culturel et architectural de la nation.

Déjà, l'homme préhistorique, utilisant le silex et les coins en bois qui gonflent sous l'effet de l'eau, arrivait à me détacher en gros blocs compacts imperméables d'une dureté exceptionnelle pour ériger les remarquables monuments mégalithiques comme celui de Carnac dont le granit provient d'un site à grain fin légèrement porphyroïde entre le Blavet et Auray.

Le granit est le matériau idéal pour édifier chapelles, forts militaires du type Vauban, phares, ponts routiers ou de chemin de fer, infrastructures portuaires ou monuments aux morts.



De la belle ouvrage que maîtrisent à la perfection les tailleurs de pierre d'aujourd'hui comme ceux d'hier, ces architectes des églises romanes et des cathédrales gothiques. Il faut leur rendre hommage à ces artisans qui sont de véritables artistes sachant choisir avec soin chaque pierre de l'édifice et la travailler pour la faire reposer sans joints sur une assise parfaitement plane en surmontant les difficultés supplémentaires que constitue la réalisation des voûtes et des arcs plein cintre des ouvrages d'arts ce qui nécessite une bonne maîtrise de la géométrie dans l'espace apprise sur le tas. Hélas, beaucoup d'entre eux travaillant toujours à genoux et respirant des poussières de granit, mouraient avant l'âge.

Au hasard de vos randonnées, partez à la découverte des marques laissées par les tailleurs de pierre sur les monuments anciens, vous pourrez ainsi communier avec ces artisans amoureux de leur si beau métier dont la devise au temps des confréries était "travail et honneur" résumant bien leur idéal.

Puis lire «*Reflets de l'histoire de la terre*» de François Michel, Éditions Belin

«*La Bretagne de la pointe du raz à l'estuaire de la Loire*» de Marcel Bournérias, Éditions Delachaux et Niestlé

«*La Bretagne - La géologie, les milieux...*», collectif, Éditions Delachaux et Niestlé.

Annick et Charles Groleau

Les Amis des Chemins de Ronde du Littoral Breton ... une renaissance attendue

Me Pierre-Yves-Marie Langlais fonda l'association « Les Amis des Chemins de Ronde », ACR, à Rennes le 26 juin 1967. On doit à son action courageuse et tenace la création du premier sentier côtier à Cancale en 1969 *, suivi de bien d'autres, l'aboutissement de la servitude de passage au bord du littoral par la loi de 1976, un arrêté du Conseil d'État en 1979 qui fit jurisprudence sur les contraventions de grande voirie, et de nombreux succès devant le Tribunal administratif (voir l'article de M.A. Échard «La création des chemins de ronde» dans le Journal des ACR de février 2009).



Deux associations départementales, les ACR du Morbihan en 1977 et les ACR du Finistère en 1994, naquirent de l'association-mère. Dès lors Me Langlais manifesta l'intention de donner à celle-ci une dimension fédérative régionale et même nationale.

Mais l'association mère s'assoupit progressivement du fait de la disparition de ses fondateurs. Des militants ACR souhaitaient redonner vie à l'association mère, ne serait-ce que pour pouvoir intervenir en Bretagne en dehors du Morbihan et du Finistère. Un groupe de membres des ACR 56 et 29 et d'amis des ACR habitant les autres départements de la Bretagne historique, décida de donner corps au projet. Dans le cadre des statuts de l'association d'origine une Assemblée Générale s'est réunie à Rostrenen le 18 avril 2009, et a élu un Conseil d'administration. Sur proposition de ce nouveau Conseil, l'Assemblée Générale a décidé de poursuivre les objectifs des fondateurs en refondant l'association sur une base fédérative régionale claire avec l'intitulé : « Amis des chemins de ronde du littoral breton ». Les statuts ont été revus en ce sens.

Conformément à la volonté de ses fondateurs, il s'agit de promouvoir en Bretagne le sentier littoral, de protéger l'espace littoral contre toutes agressions, et de fédérer les associations départementales des Amis des Chemins de Ronde pour les soutenir et les représenter régionalement.

L'Assemblée Générale a élu un Conseil d'administration de dix membres**, en s'efforçant, conformément aux nouveaux statuts, de maintenir l'équilibre entre les 5 départements bretons. Ce Conseil a élu à son tour un bureau***, avec à sa tête Raymond Léost, président. Le siège social a été fixé à Rennes.

Depuis lors une nouvelle association départementale s'est créée en Ille et Vilaine, en juin 2009, les ACR 35 qui ont rejoint l'association régionale. Celle-ci invite les sympathisants des Côtes d'Armor et de Loire-Atlantique à former à leur tour des associations départementales qui rejoindront les ACR du littoral breton. Une perspective nouvelle s'ouvre aux Chemins de Ronde...

Henri Girard

* Une stèle souvenir, très simple, est située au débouché du boulevard Thiers sur le front de mer : une plaque de granite sur laquelle on lit : « Cancale. Station pilote des Chemins de Ronde. Kilomètre 0. 7 août 1969 ».

** Conseil d'administration : Raymond Léost (Plabennec) et Marc Chénais (Clohars-Carnoët) pour les ACR 29, Marie-Armelle Échard (Pénestin) et Henri Girard (Baden) pour les ACR 56, Daniel Domalain (Binic) et Michel Le Bolloch (Etables sur mer) pour le 22, Claude Rossinelli (Dinard), Alain Durnand (Rennes) et Laurence Masson Dellys (Bruz) pour le 35, et Rémy Gautron (Guérande) pour le 44.

*** Bureau : président Raymond Léost, vice-président Michel Le Bolloch, trésorier Marc Chénais, secrétaire Henri Girard, secrétaire-adjointe Laurence Masson Dellys.

2009, création des Amis des Chemins de Ronde d'Ille et Vilaine

La création des Amis des Chemins de Ronde du Littoral Breton, et la manifestation des ACR56 à Saint Briac furent les événements majeurs de ce premier trimestre 2009. Dans la foulée, quelques fondus de l'environnement recréaient une association départementale sous le nom d'association des Amis des Chemins de Ronde d'Ille et Vilaine. Dès juin 2009, le docteur Pierre JULIENNE, connu pour son charisme et ses capacités d'organisateur acceptait d'en prendre la présidence. Pierre JULIENNE fut le fondateur du festival international de musique de Dinard. Depuis 2008, il préside à la création d'un festival international de musique qui se déroule au printemps à Saint-Malo. Le siège social des ACR35 fut fixé à La Richardais, siège historique de l'association des Amis des Chemins de Ronde créée par Maître LANGLAIS. Une fois les formalités administratives menées tambour battant, les ACR35 se donnaient pour objectif de prendre contact avec les maires des communes littorales, avec la préfecture et le conseil général en vue de faire un inventaire de l'état des sentiers littoraux en Ille et Vilaine. Cette démarche fut bien accueillie et nous a permis de constater que ... peu de choses avaient progressé.

Exploitant le succès de la manifestation de Saint-Briac, l'association sollicitait du maire de cette commune que soit remise à l'étude l'ouverture des sentiers formant une poche de résistance. Par délibération du 19 juin 2009, le conseil municipal approuvait cette décision et en septembre annonçait que « le Préfet avait demandé au SeTE de Saint-Malo, Pôle Littoral de la DDE, d'entreprendre l'étude d'un nouveau tracé en vue d'une enquête parcellaire et d'une approbation qui pourrait aboutir courant 2011 »



Des objectifs de sorties avaient également été proposés en vue d'explorer les 76 kilomètres de côte du littoral. Trois sorties furent planifiées, une sur le canton de Dinard sur la rive gauche de la Rance, l'autre sur la commune de Saint-Coulomb sur la rive droite et la troisième sur la Rance proprement dite.

La première sortie eut lieu le 24 octobre 2009 et regroupait une quarantaine de personnes, dont le professeur GEHU. Cet éminent botaniste put expliquer la

formation et la nature des falaises et faire découvrir la flore très variée de ce milieu maritime.



Ce fut aussi l'occasion de constater que de Dinard à Saint-Lunaire, les chemins étaient menacés. Le sentier est interrompu plage de La Fourberie à marée haute et oblige les promeneurs à faire un grand détour par l'intérieur. Plus loin le sentier est fermé l'hiver par le maire pour éviter d'avoir à l'entretenir ! Enfin, le Conservatoire du Littoral propriétaire de la pointe du Nick aurait des projets visant à modifier le trajet actuel, apparemment pas dans le bon sens !

Découverte également d'une construction récente dans la bande des 100 mètres. Une enquête est en cours.



Cette sortie fut longuement préparée. Sorties préalables en reconnaissance, deux fois avec des adhérents une fois avec l'adjoint au maire de Saint-Lunaire. Tout le tracé avec l'état des chemins et plus d'une centaine de photos furent mises sur le site de l'association (www.acr35.net). Le compte rendu de cette sortie sera prochainement sur le site et sera suivi d'un article de fond du professeur Jean-Marie GEHU

Dans le même esprit, l'association prépare une sortie sur la côte (On ne peut parler de sentier littoral, il est quasiment absent) à Saint-Coulomb entre Saint-Malo et Cancale. L'association a déjà constaté que, sur des kilomètres de côtes, la servitude de passage n'a jamais été créée alors qu'il n'existe aucun obstacle technique ou juridique à sa création ou que la servitude a été créée mais les travaux jamais réalisés !

Claude Rossinelli

Préoccupations et succès des Amis des chemins de ronde du Finistère

La Servitude de passage des piétons sur le littoral, SPPL

Les études préalables

Le préfet a lancé les études pour Concarneau au Cabellou, Névez, Plobannalec et Rosnoën. La SPPL est toujours à l'étude à L'Hôpital-Camfrout, Plozévet, Combrit, Pont l'Abbé et Loctudy où le travail est ardu.

Sur la rivière de Pont l'Abbé, entre le Dourdy et le port de Loctudy, une parcelle cadastrée semble correspondre à l'ancien étang du moulin à marée de Pen ar Veur, sujet au flux et au reflux des marées et appartenant au domaine public maritime. Il nous paraîtrait donc possible de tracer un sentier autour de cette parcelle.



Jean Briand et Monique Autret représentent les ACR 29 dans l'élaboration du Document d'objectifs des sites Natura 2000 sur ces trois communes. Ils ont soulevé plusieurs points litigieux : la digue de Kerboul est fragile ; la digue de Dinaou traverse une zone de nidification ; le moulin de Kergus bloque le passage entre Combrit et Pont l'Abbé.

L'affaire Mottaweh pose un problème complexe. Sur Pont l'Abbé, la propriété est clôturée par un haut grillage ; sur Combrit, le chemin vicinal 65 est fermé par un portail alors que la surface correspondant à ce chemin ne faisait pas partie de la vente consentie à M Mottaweh le 15 mars 1979. Malgré les trente ans écoulés, comme les protestations n'ont pas cessé, il serait encore temps pour le maire de dresser procès verbal mais il ne s'y résout pas. Les ACR 29 peuvent-ils accepter que la SPPL emprunte une passerelle de bois au dessus du domaine public maritime ou soit écartée de la maison ? Le Médiateur de la république a souhaité que le sentier soit maintenu sur le chemin vicinal, dans la propriété.

Les enquêtes publiques

A Clohars-Carnoet (affaire Abiven) le dossier de modification du POS, rendant constructible une partie du terrain situé en « espaces proches » est passé en enquête publique au début de l'été. Cette modification du POS est contestée devant le TA par les associations locales.

A Plouguerneau et à Santec, les projets passés en enquête étaient décevants car la servitude a été suspendue dans plusieurs secteurs où des traces de passage coutumier existent bel et bien.

A Fouesnant, une nouvelle enquête publique est programmée.

A l'Hôpital-Camfrout, l'enquête publique est prévue pour le début de l'année 2010.

Les réalisations

A Hanvec, Lannilis, Plougastel-Daoulas, les travaux n'avancent pas, faute de soutien dans les conseils municipaux. Mais à Lopérhet, Logonna-daoulas et Roscanvel, le sentier progresse.

A Brest (pointe du Portzic), à Plouezoc'h ainsi qu'à Plougasnou, des travaux ont conforté les sentiers endommagés lors de l'ouragan de mars 2008.

A Combrit, les ACR demandent un sentier continu vers la pointe de Sainte Marine et une signalétique.

La commune de Daoulas a adjoint au sentier côtier un « parcours d'interprétation ».

Le domaine public maritime

Le propriétaire de l'île Chevalier, dans la rivière de Pont-l'Abbé, a construit un mur d'un kilomètre autour de l'île sur le domaine public maritime remblayé sans aucune autorisation. Les ACR 29 ont porté plainte.



A Plouescat, également sans autorisation, le maire a érigé un mur en béton sur le domaine public maritime pour faire une cale. Les ACR 29 ont porté plainte.

Les problématiques d'urbanisation du littoral

Le préfet du Finistère a enjoint à 35 communes du littoral de mettre leurs PLU en règle avec la Loi Littoral. Les ACR sont donc de plus en plus sollicités pour participer à des groupes de travail municipaux sur les PLU, les stations d'épuration, les ports... Ils doivent être très vigilants afin d'éviter la fuite en avant de certaines communes en matière de grignotage des espaces remarquables littoraux ou de mitage du territoire.

Le caravanage dans la bande des 100m ainsi que les constructions illégales obligent les ACR à dénoncer les situations délictuelles devant les tribunaux, tel qu'un défrichement d'espace boisé classé à Plougastel-Daoulas. A Brigneau, le tribunal a exigé le reboisement mais n'a pas condamné l'accès à travers le bois. Sous la pression des ACR, le lotissement respectera les normes Haute qualité Environnementale.

Les ACR sont également très attentifs aux projets de ports à Roscoff, Plouguerneau et surtout Plougasnou afin d'éviter que certains ne noient le littoral sous le béton.



La protection des eaux de la mer

Les ACR 29 ont fait condamner trois navires pour **dégazage en mer** : l'Escuado star, mais les indemnités se font attendre ; Pour l'El Esraa et le Valentia, les armateurs et capitaines ont fait appel.

Les ACR ont adhéré à l'initiative de l'association brestoise AE2D qui a porté plainte contre X devant le Tribunal de grande instance de Brest suite à la pollution par les **algues vertes**. Selon IFREMER, sur les 83 sites les plus pollués de Bretagne, 37 se trouvent en Finistère, particulièrement dans les abers et les baies de Concarneau et Douarnenez.

La lutte contre les **pollutions d'origine terrestre** est un problème majeur et récurrent.

Les inventaires des zones humides intégrés aux PLU sont incomplets, souvent à l'initiative des chambres d'agriculture, les subventions européennes étant calculées sur les superficies cultivables. Sur le terrain, malgré les nombreuses démarches des ACR 29, des décharges continuent de polluer les fonds de vallées humides et le domaine public maritime.

Enfin, l'association **AGSEL de Plougastel Daoulas**, employant sept salariés à l'entretien et la mise en valeur du littoral, s'est transformée en société coopérative d'intérêt collectif (SCIC). Les ACR29 ont pris une participation au sein de la nouvelle entité.

Marc Chénais



Par trois fois nous nous sommes rendus sur les bords de la Manche : en mai à St Briac (ACR 56), puis sur l'île de Batz et à Locquirec (ACR 29).

Juillet et Septembre nous retrouvèrent sur le rivage Atlantique, en rivière d'Étel et sur l'île de Houat avec les ACR 56. Nous étions de 60 à 100 participants. L'engouement pour les îles est fort : 85 participants à Batz et une centaine pour Houat. En février, nous étions plus de 80 lors de la petite sortie sur l'île aux Moines.

A Batz, après un sympathique déjeuner à l'Auberge de Jeunesse, la découverte du sentier côtier entamée le matin a pu se continuer. Certains ont préféré d'autres circuits ou la visite du beau jardin exotique.

Juillet : un beau temps variable breton nous tint compagnie. La promenade commentée en bateau permit de découvrir ou revoir la barre d'Étel, de rafraîchir le souvenir des thoniers, d'apprécier les rives boisées de la ria d'Étel. L'après-midi, balade le long du sentier côtier vers Berringue, le beau site du Vieux Passage et l'excellent goûter concocté par Daniel...

Le 6 septembre, en raison d'un mariage sur l'île seules 90 personnes ont pu se rendre à Houat. Onze ACR s'échappèrent à Belle-Isle-en-Mer, retrouvés le soir, fort excités de leur échappée ! Temps magnifique, sentier côtier sportif faisant le tour de l'île, belles vues, voiliers, et la fatigue en fin de parcours. Le travail du Conservatoire du Littoral pour réhabiliter la flore des dunes a pu être apprécié. Après le goûter, conférence d'un élu sur la vie à Houat et ses particularités.



Les brumes matinales d'octobre nous ont conduits sur les falaises de Locquirec. Randonnée très sportive, surtout pour l'ascension quasi alpine des 80 m. de la dernière falaise ! Le lieu de pique-nique offrait une jolie vue sur la baie de Locquirec. Intéressantes visites du moulin à eau restauré de Trobodec et d'un musée de vieux outils.

La plus belle sortie a sans doute été celle de La Richardais-St Briac. Le beau temps, le magnifique site imprévu choisi pour le pique-nique à l'entrée de l'estuaire de la Rance, près de la pointe de La Vicomté face à l'île de Cézembre et les remparts de St Malo sur la droite, ajoutez-y un bel espace vert, un ferry de croisière au mouillage...une vraie côte d'émeraude.



Le matin, la balade suivait le sentier côtier de la pointe de Cancaval située sur la rive ouest de la Rance, près de La Richardais où fut décidée la création de l'Association des Amis des Chemins de Ronde en 1967 pour la défense des bords de la Rance et un libre accès à la mer. L'après-midi, extraordinaire panorama depuis la pointe du Décollé vers Dinard, St Malo et vers le Cap Fréhel.



De cette pointe à la Garde Guérin, haute butte rocheuse, des dunes de Port Hue à l'estuaire du Frémur, les nombreux points de vues tout au long de la balade ont permis d'apprécier le paysage, la lande littorale et les dunes très fleuries en mai.

La petite manifestation sur le sentier à proximité de la propriété de la famille Lalonde avait attiré un bon nombre de voisins, de promeneurs et des Amis d'Ille-et-Vilaine, très attentifs aux explications de notre présidente. Presque tous ont signé la pétition pour la mise en place du sentier côtier. A présent, il semble que la réalisation de ce sentier soit en bonne voie. Le soir, dîner convivial près de Ploërmel.

Signalons que personne ne fut oublié ou égaré !

Michèle Girard

L'échappée belle

Ce matin du dimanche 6 septembre, quatre-vingt-dix huit amis des chemins de ronde étaient ravis d'embarquer pour l'île d'Houat. Le temps était magnifique. Hélas, fâcheuse nouvelle, seules 90 places étaient disponibles pour le retour. Comment partir sans espoir de revenir ? Huit randonneuses de se sacrifier et de regarder, la mort dans l'âme, le bateau et les compagnons voguer sur une mer bleue digne des Caraïbes.



Allions-nous passer tout le dimanche sur les sièges de la Gare maritime de Quiberon ? C'était sans compter avec la sympathique hôtesse de la Compagnie océane qui découvre sur son clavier d'ordinateur un horaire et des places pour Belle Ile. La nouvelle destination a l'agrément de toutes. Et nous voilà, échappant au désespoir, embarquées pour une journée de bonheur.



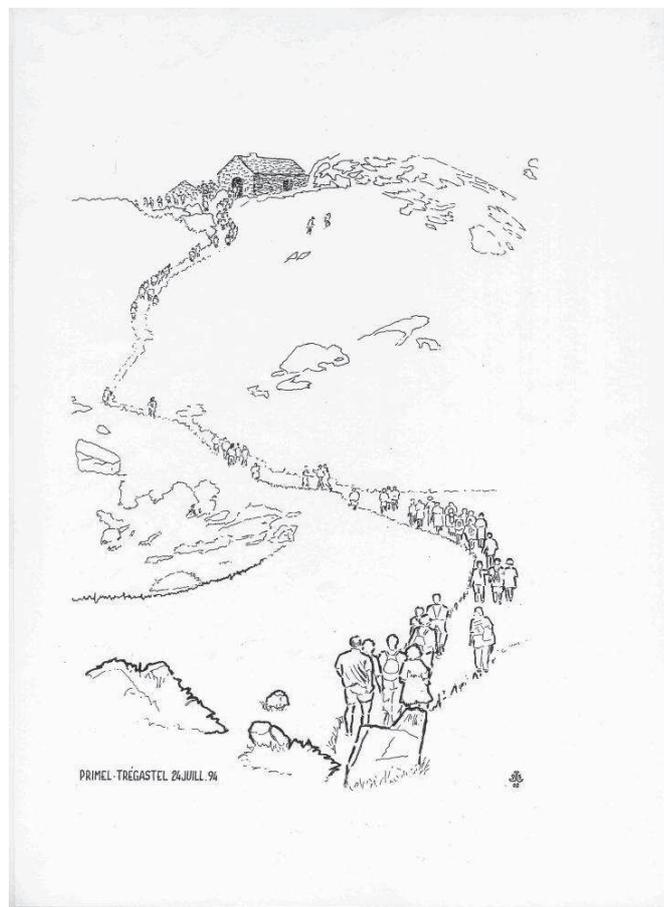
A Belle Ile, les sacs en bandoulière, nous prenons bravement les transports en commun. Direction : la pointe des Poulains où le pique-nique est consommé en compagnie des goélands. Et puis les unes empruntent le sentier côtier, ses vues sublimes, et, tout près de la mer, la maison inachevée et tagguée appartenant à un célèbre journaliste de télévision. Les autres s'en vont visiter la citadelle de Palais, restaurée par un couple de généreux mécènes, et son passionnant musée.

Sur le bateau du retour, une petite inquiétude. Pas de nouvelles du groupe, dont les portables ne répondent pas. Mais, soulagement : à Quiberon, les amis nous attendent, après une journée également enchantée à Houat.

Quelle belle échappée ce fut pour tous !

Anne-Marie, Armelle, Germaine, Jeanine, Josette, Marie-Armelle, Michèle, Paulette

Encore du « dessin » ?



Vous aurez remarqué des dessins tout au long du journal. Ce sont tous des œuvres, oui le mot n'est pas trop fort, de notre ami Jacques Laval.

Rivière d'Etel 5 juillet 2009



Moulin de bérringue

La
R
i
c
h
a
r
d
a
i
s



L
e

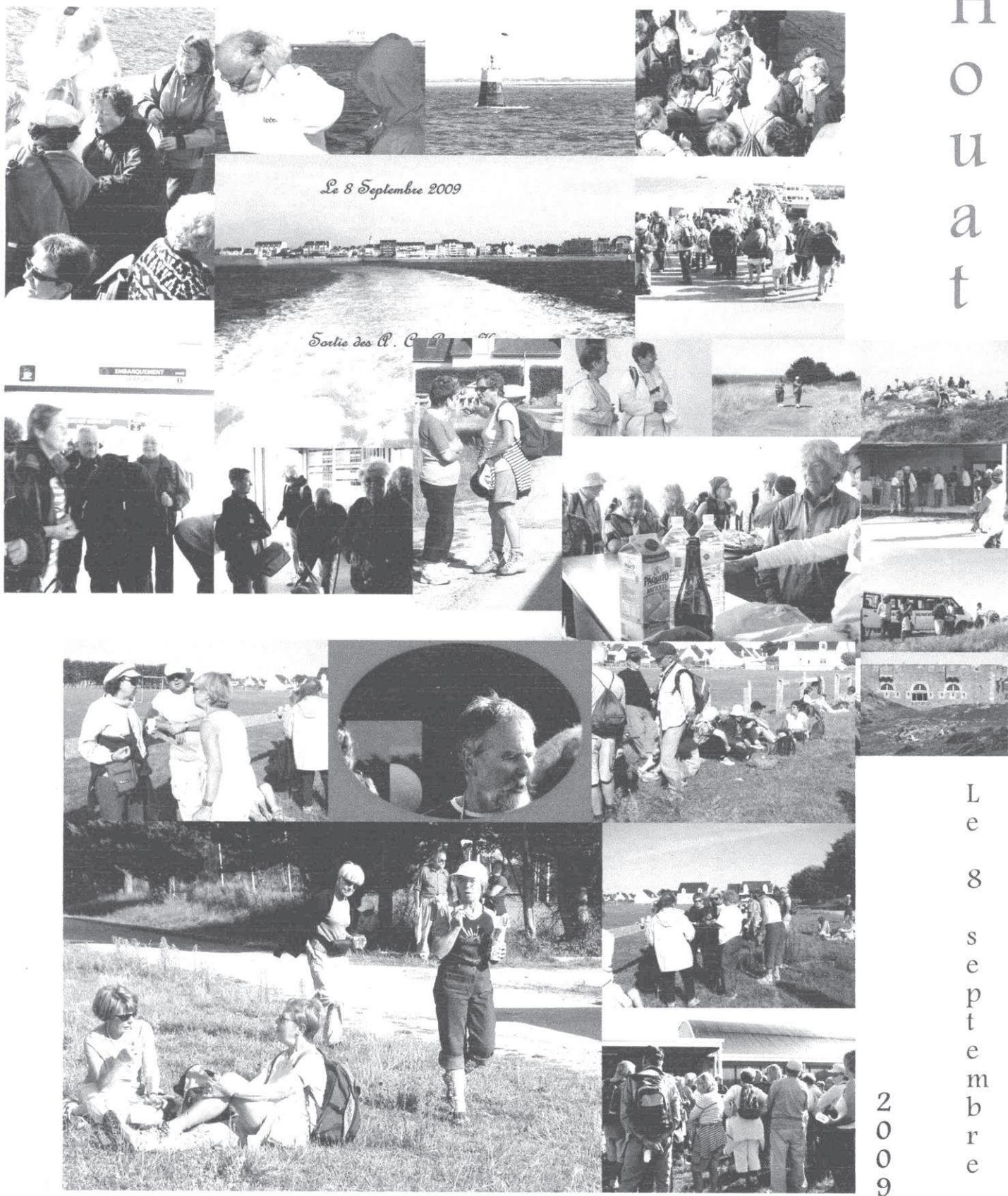
1
0

m
a
i

2
0
0
9



H
o
u
a
t



L
e
8
s
e
p
t
e
m
b
r
e

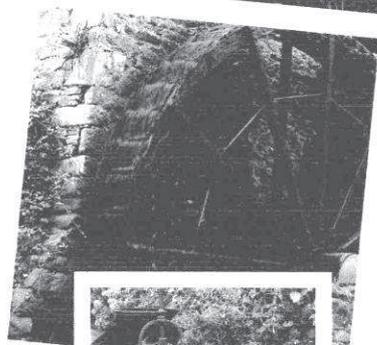
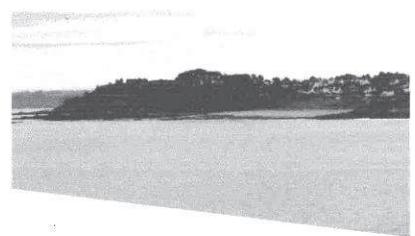
2
0
0
9

Locquirec

Le 4 octobre 2009



Très belle et
bonne journée!



GRANDES SORTIES

❶ 2 mai : **la grande Brière et la côte de Pornichet**
(Loire-Atlantique) Organisation ACR 56

❷ 16 mai : **Daoulas**
(Finistère) Organisation ACR 29

❸ 5 juin et 6 juin : **Tatihou et Cap de la Hague**
(Manche) Organisation ACR 56

❹ 4 juillet : **Arzon, Golfe et Océan**
(Morbihan) Organisation ACR 56

❺ 5 septembre : **Île de Bréhat**
(Côtes-d'Armor) Organisation ACR 56

❻ 19 septembre : **Plobannalec**
(Finistère) Organisation ACR 29

❼ 3 octobre : **Camaret**
(Finistère) Organisation ACR 56



OU ET COMMENT S'INSCRIRE

Les grandes sorties sont réservées aux adhérents des ACR : les non adhérents devront donc s'acquitter de leur adhésion au moment de leur inscription ou au plus tard dans le car

AMIS DU MORBIHAN

AURAY	M. et Mme Jean-Claude MAILLARD	06 20 43 61 00
BELZ	Mme Geneviève WARIN	02 97 55 39 29
LORIENT	Mme Paulette CHAMPION	02 97 21 43 54
VANNES	Office du tourisme de VANNES	0 825 13 56 10

AMIS DU FINISTERE

QUIMPER	Mme Monique LANNESVAL	02 98 90 28 52
Autres régions	Mme Marie-Claude MENETRIER	02 98 71 11 86

Les inscriptions sont ouvertes 3 semaines avant la sortie et closes 1 semaine avant.

PETITES SORTIES

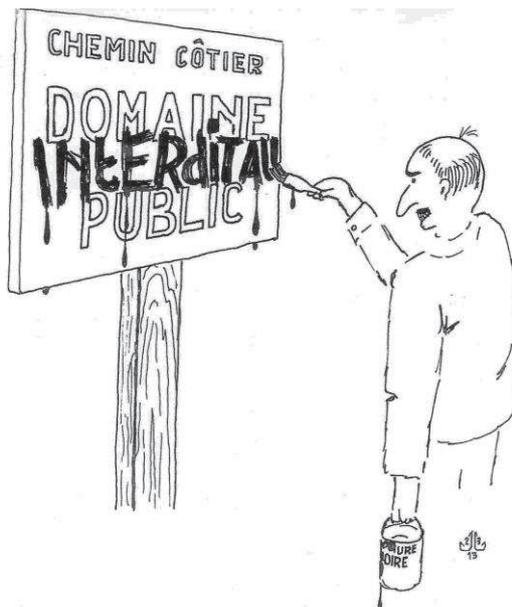
2 à 3 heures de marche (7 à 9 km) le dimanche après midi.

Gratuites et ouvertes à tous sans inscription. Amenez vos amis !

Le rendez-vous est fixé sur un parking. Pensez au covoiturage pour le rejoindre.

Les départs ont lieu à 14 heures.

Attention : L'adhésion aux A.C.R n'est pas obligatoire mais seuls les adhérents sont couverts par l'assurance des ACR.



Dans le Morbihan :

DATE	COMMUNE	RENDEZ-VOUS	ORGANISATION
10 janvier	Ambon Billiers	Ⓟ Église de Billiers	M-A Echard 02 99 90 36 80
février	Rivière d'Étel	Ⓟ Parking Port Niscop, près du Pont Lorois à Belz	G. Warin 02 97 55 39 29
mars	Lanester Kerhervy	Ⓟ Parking rond point de Géant Mac Do de Lanester	A. Kerjan 02 97 76 71 10
21 mars	Presqu'île de Gavres	Rendez-vous à l'embarcadère Port-Louis Locmalo pour le "batobus" ligne 13 pour le bateau qui part à 13h 53.	M.C. Ménétrier 06 87 38 76 49
1 avril	Larmor-Baden Berchis	Ⓟ Église de Larmor Baden	M. Girard 02 97 57 20 55

Dans le Finistère :

DATE	COMMUNE	RENDEZ-VOUS	ORGANISATION
18 avril	Riec-sur-Belon	à préciser	M.C. Ménétrier 06 87 38 76 49
16 juin	Saint-Samson en Plougasnou	Gîte d'étape La Maison de Kerdiès, 5 route de Perheret Plougasnou	M.C. Ménétrier 06 87 38 76 49

LES SORTIES

Les sorties proposées par les Amis des Chemins de Ronde sont toutes organisées par les bénévoles de l'association. Se déroulant sur des sentiers côtiers, sans difficultés particulières, elles sont accessibles à tous : chacun marche à son rythme et peut réduire, si besoin est, sa distance de parcours.

Elles sont l'occasion de découvrir l'attrait touristique de nos côtes et les activités de notre association, mais aussi, parfois, d'exprimer notre volonté de voir préserver les sentiers côtiers et respecter la loi littoral...

Des circonstances indépendantes de notre volonté peuvent nous amener à modifier le lieu ou l'itinéraire des sorties. Ne nous en veuillez pas! Les modifications éventuelles sont annoncées par voie de presse.

LES GRANDES SORTIES

Réservées aux adhérents A.C.R cf. p.22.

Sorties d'une journée entière.

10 à 14km répartis entre matin et après-midi. Un parcours allégé est aussi prévu.

L'acheminement au point de départ se fait en car.

Prévoir un pique-nique qui peut être laissé dans le car le temps de la marche du matin.

Un abri est prévu le temps du repas en cas de mauvais temps.

Le car peut être rejoint en cours de journée en cas de fatigue.

Certaines sorties sont suivies d'un dîner- buffet.

Le prix varie de 25€ à 45€ environ, selon la distance, le transport, l'accès éventuel à une île et l'existence ou non d'un dîner

N'oubliez pas : bonnes chaussures, petit sac à dos, eau, portable, appareil photo, lunettes de soleil... ou vêtement de pluie, selon la météo!

*Les Amis des Chemins de Ronde
ont besoin de vous*

- . Pour les représenter aux réunions auxquelles ils participent*
- . Pour enrichir le journal de vos photos (restituées après usage), idées, articles, critiques et suggestions.*

*Ecrivez, téléphonez, "mailez" à
ACR 56 Le Lomer 56760 PENESTIN
mail : amischeminsderonde@orange.fr
tel : 02 99 90 36 80*

✂----- **Bulletin d'adhésion** à retourner à

Anne Chabault 7 rue Françoise d'Amboise 56000 Vannes pour le Morbihan
ACR 29 6 rue de la Vallée 29350 Moëlan sur mer pour le Finistère

M. Mme Mlle M. Mme (couple) Association

NOM prénom / Raison sociale

2^{ème} personne (si couple *) : NOM prénom

Adresse

.....

Code postal Commune

Tél Portable Courriel

Souhaite(nt) adhérer aux Amis des Chemins de Ronde en tant que membre :

Actif 15 € Couple (*) ou donateur 20 € Bienfaiteur 40 €

A le 2010 Signature

(*) Le supplément de cotisation de 5 € pour un couple ne concerne que les ACR du Morbihan

AMIS LECTEURS ...

Venez nombreux nous rejoindre pour davantage d'efficacité !

Que vous soyez :

- Adhérents fidèles qui partagez nos objectifs et nos combats ;*
- Nouveaux adhérents qui mesurez déjà l'ampleur de la tâche ;*
- Curieux et sympathisants qui, ce journal entre les mains, découvrez le travail de notre association;*

Faites un pas, adhérez et, les uns ou les autres, venez apporter, dans la bonne humeur et un esprit convivial, votre contribution et vos compétences : signalement de situations suspectes, interrogations, photos, critiques et suggestions, recherches et démarches, propositions de petites ou grandes sorties, interventions dans des secteurs que vous affectionnez, sur le patrimoine, la faune et la flore, aide pratique, etc.

Votre participation active nous est précieuse. Avec vous, nous serons plus forts. La situation actuelle est difficile. Le temps est compté. La vigilance s'impose. Partout, des propos fusent pour combattre la loi de protection du littoral et céder aux appétits de privilégiés, sans réaction vigoureuse des pouvoirs publics.

Avec nous, vous contribuerez à conserver la libre circulation sur la servitude légale de passage, le long de nos côtes, pour nous, nos enfants et petits enfants, et plus généralement, à préserver le littoral d'une urbanisation abusive faite au mépris de la loi.

Ensemble, luttons pour éviter de voir défigurer ces paysages magnifiques du bord de mer dont la beauté sauvage n'a de cesse de nous émouvoir.

Alain Kerjan

*Le nombre fait la force.
Adhérez. Faites adhérer.*

*Inscrivez vos enfants et petits enfants et vos amis.
Unissons-nous pour un littoral préservé et ouvert à tous.*

Le 04 octobre 2009 Saint Briac .



Plage de la Petite Sa

Halte aux accapareurs du littoral !

*Les Amis des Chemins de Rondes Le Lomer 56760 Pénestin
<http://amischeminsderonde.free.fr>*

Siège social: Maison des associations, 6, rue de la Tannerie 56000 Vannes